



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 juin 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
4 juin 2026

**Délibération n° DCM26-06-10P10
Finances – Subvention exceptionnelle Volley Ball
Club Clermontais (VBCC)**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bêlart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, M. Frédéric Laborie, M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, M. Pierre Gros, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Hélène Cinési et Mme Odile Thiers, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Joëlle Mouchoux, Mme Myriam Lalauze, M. Patrick Javourey, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux

Procurations :

Joëlle Mouchoux à Mme Martine Rouzier

Mme Myriam Lalauze à Mme Corinne Gonzalez

M. Jules Poussard à Mme Odile Thiers

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : M. Jean-Jacques Pinet

L'équipe masculine M18 du club de Volley Ball de Clermont l'Hérault (Volley Ball Cluc Clermontais - VBCC) s'étant brillamment qualifiée pour les phases finales du Challenge de France, le club a dû exposer des frais imprévus pour financer les déplacements.

La Commune a été sollicitée pour soutenir le club dans la prise en charge de ces dépenses exceptionnelles.

Compte tenu des enjeux sportifs et du rayonnement du club au niveau national, les crédits nécessaires étant disponibles dans le budget de la Commune, il est proposé :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € pour le Club VBCC,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à la présente délibération.

Cette proposition a été présentée en commission Ressources et moyens le 3 juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € pour le Volley Ball Club clermontais (VBCC),

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE